



SAUVONS LA RECHERCHE

22 de la rue Méchain, 75014 PARIS

Association à but non lucratif

contact@sauvonslarecherche.fr

Ce mandat est à présenter à l'assemblée générale le 16 mai, Université Paris 7, Amphithéâtre Buffon. Il sera validé par les organisateurs de l'AG sur place à partir de 9 heures. Il ne peut être validé **qu'à** un adhérent à jour de sa cotisation, **pour** un adhérent à jour de sa cotisation. Les cotisations peuvent être acquittées sur place. **Il doit être accompagné d'une copie de la CNI ou autre pièce d'identité de l'émetteur du mandat**

Attention : un adhérent ne peut valablement porter que 3 mandats. Les mandats sont valables pour l'ensemble des votes de l'assemblée générale du 16 mai 2009.

MANDAT

ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MAI 2009

L'émetteur du mandat

Je, soussigné :

NOM :

Prénom :

Adhérent à l'association « Sauvons la recherche », donne tout pouvoir pour me représenter à l'assemblée générale de l'association le 6 février 2010 à Paris à :

Le porteur du mandat :

Monsieur ou Madame :

NOM :

Prénom :

Fait pour valoir ce que de droit :

Date et signature de l'émetteur du mandat :

J'accepte de porter le présent mandat à l'assemblée générale du 16 mai 2009

Date et signature du porteur du mandat

Indications à l'adhérent pour l'utilisation du mandat :

Vous souhaitez participer à l'Assemblée générale 2009 de Sauvons la Recherche mais ne pouvez vous rendre à Paris personnellement.

Les statuts de votre association vous autorisent à émettre un mandat. Tout mandat permettant d'identifier l'émetteur et le porteur est valable à condition qu'il précise bien qu'il est confié pour la journée du 6 février 2010 pour l'assemblée générale de l'association. Les mandats sont valables pour l'ensemble des votes de l'assemblée générale du 6 février 2010.

Si vous ne savez pas à qui le confier et ne disposez pas d'un tiers de confiance présent à l'AG, vous avez la ressource de le retourner à l'association en laissant le nom du porteur en blanc.

Pour le retour à l'association vous pouvez utiliser le mail après avoir scanné le mandat : contact@sauvonslarecherche.fr

Si vous ne savez pas à qui confier votre mandat, et que vous disposez d'un tiers de confiance présent à l'AG, vous avez la possibilité de lui transmettre en laissant le nom du porteur en blanc. A charge pour votre tiers de confiance de l'attribuer à un adhérent en situation de l'utiliser.

Dans tous les cas, vous devez pouvoir être identifié (CNI ou autre) et le mandat doit être signé de votre main. Faute de cela il sera forcément déclaré nul.

Le texte proposé par l'association n'est destiné qu'à vous faciliter la tâche. Vous pouvez l'utiliser ou en émettre un autre.

ATTENTION : un adhérent ne peut valablement porter que 3 mandats.

Autrement dit le porteur du mandat peut au maximum exprimer que 4 voix. 3 pour des mandats, plus sa propre voix.

Les mandats sont valables pour l'ensemble des votes de l'assemblée générale du 6 février 2010

*

*

*